



- Légende**
- 1AU
 - 1AUe, 1AUesc
 - 1AUj
 - UA, UAch, UAap
 - UB, UBc, UBp
 - UC
 - UE, UEg, UEr
 - UYc
 - UYd
 - UYe
 - UYf
 - UYg
 - UYh
 - UYi
 - UYj
 - UYk
 - UYl
 - UYm
 - UYn
 - UYo
 - UYp
 - UYq
 - UYr
 - UYs
 - UYt
 - UYu
 - UYv
 - UYw
 - UYx
 - UYy
 - UYz
 - Limite de commune
 - Parcelaire
 - Hydrographe
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Subdivision fiscale
 - Construction récente ou en cours
 - NL
- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation d'établissement de santé
 - ◆ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L.151-23 (végétal)
 - Protection de protection au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L. 151-23 (végétal)
 - ▨ Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L. 151-23 (végétal)
 - Augmentation à 12m de la hauteur des constructions définie dans le règlement de la zone UB
 - Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)
 - Recul de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
 - Recul vis-à-vis des cours d'eau
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Périmètre de modération des règles de stationnement
 - Recul végétalisé (largeur sur plan)
 - Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - zone bleue du PPR (cf. règlement en annexe)
 - zone rouge du PPR (cf. règlement en annexe)

Emplacements réservés

N°	Description de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune : Création d'un aménagement à 12 m d'emprise entre la Rue E. Delacroix et l'axe des Châtres avec voie nouvelle et accès cycliste à la stationnement.	2560 m ²
2	Commune : Emplacement réservé pour espace vert et bassin d'épandage - Grand Beaujeu	2537 m ²
3	Commune : Bassement de la Rue de la Chapelle	998 m ²
4	Commune : Création d'une voie douce le long de l'axe de l'avenue de la Chapelle vers l'avenue de la Chapelle	1836 m ²
5	Commune : Création d'un accès cycliste à l'avenue de la Chapelle	1285 m ²
6	Commune : Bassement à 12 m d'emprise de l'avenue de l'Église, du Chemin de la Belette et du Chemin de Verdut	3530 m ²
7	Commune : Bassement de la Rue de Fossat et de la Rue de Barreau, sur une emprise de 12 m	3 377 m ²
8	Commune : Bassement à 12 m d'emprise de la Rue de Verdut	1 284 m ²
9	Commune : Bassement de la Rue de Verdut	279 m ²
10	Commune : Création d'un débouché sur l'avenue de Verdut (20m de large)	443 m ²
11	Commune : Création d'un accès cycliste à l'avenue de la Chapelle et la rue de la Chapelle	214 m ²
12	Commune : Bassement de la Rue P. Bouché à 12 m d'emprise, de l'avenue de Gournay à l'avenue de la Chapelle	547 m ²
13	Commune : Création d'une connexion cyclable à 3 m d'emprise entre la rue Fontenay et l'avenue de la Chapelle	138 m ²
14	Commune : Bassement à 12 m d'emprise de l'avenue de Condé avec fosse à l'ap en boitage et piste cyclable bidirectionnelle	874 m ²
15	Commune : Bassement de la Rue de la Chapelle	137 m ²
16	Commune : Bassement de la Rue des Réaux	1 408 m ²
17	Commune : Création de la station d'épuration	20309 m ²
18	Commune : Création d'un cheminement piéton à 12 m d'emprise à Doumayne	1 043 m ²
19	Commune : Création d'un bassin d'épandage EP Doumayne Nord	3 237 m ²
20	Commune : Prolongement de l'avenue Monabert pour bouttage avec le chemin de Cassa	911 m ²
21	Commune : Création d'un bassin d'épandage EP	3 970 m ²
22	Commune : Création d'un bassin d'épandage EP	982 m ²
23	Commune : Connexion à la voirie interne depuis la route de la Lamberte vers l'avenue Monabert	779 m ²
24	Commune : Connexion cyclable à 3 m d'emprise entre le bémolissement le Basson et la Rue Jean-Jacques Gagnon	127 m ²
25	Commune : Création d'une connexion cyclable entre la rue de l'Église et la voirie de bémolissement des Vergers de l'Église	146 m ²

libourne

Rhône de Ville, 83 200 - 33030 Libourne cedex
Tel: 05 57 55 33 33 - Fax: 05 57 55 33 78 - contact@libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire, www.ville-libourne.fr

Pôle Stratégie Urbaine et
Rayonnement Culturel
Direction Études Urbanistes-
Droit des Sois - Foncier

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIBOURNE

4. Plan de zonage : 1/5 000^e

PLU approuvé le 15/12/2016
Tère Modification simplifiée du PLU approuvée le 20/02/2020
Révisions à objet unique n° 3, 4, 5 et 6 approuvées le 1er/06/2021
Tère Modification du PLU approuvée le 24/03/2022
Zône Modification de PLU approuvée le

CELINE LEMAIRE
10 rue de la Chapelle 33100 Libourne
05 57 55 33 33
33 10 00 00 00

PLU approuvé le 15/12/2016
Tère Modification simplifiée du PLU approuvée le 20/02/2020
Révisions à objet unique n° 3, 4, 5 et 6 approuvées le 1er/06/2021
Tère Modification du PLU approuvée le 24/03/2022
Zône Modification de PLU approuvée le

CELINE LEMAIRE
10 rue de la Chapelle 33100 Libourne
05 57 55 33 33
33 10 00 00 00

PLU approuvé le 15/12/2016
Tère Modification simplifiée du PLU approuvée le 20/02/2020
Révisions à objet unique n° 3, 4, 5 et 6 approuvées le 1er/06/2021
Tère Modification du PLU approuvée le 24/03/2022
Zône Modification de PLU approuvée le

CELINE LEMAIRE
10 rue de la Chapelle 33100 Libourne
05 57 55 33 33
33 10 00 00 00